



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal située au 2478, chemin Royal, le lundi 22 mars 2021, à 8 h 30, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à huit heures trente.

Sont également présents (es) à cet appel conférence :

Mesdames les conseillères: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Marc-Antoine Turcotte

Absents : Lucie Michaud
Bruno Simard
Richard Therrien

Conformément aux arrêtés ministériels, la séance se tient à huis clos en raison des mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19.

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution d'appui CPTAQ.
3. Période de questions
4. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. RÉSOLUTION D'APPUIE CPTAQ (JEAN-ROBERT LECLERC, SUZANNE LAJEUNESSE)

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de M. Jean-Robert Leclerc et Suzanne Lajeunesse.

ATTENDU QUE la demande consiste à effectuer un échange de terrain entre les lots 6 185 881 et 6 186 924 du cadastre du Québec. M. Leclerc et Mme Lajeunesse souhaitent vendre à Leclerc Agriculture Inc. une partie du lot 6 185 881 en échange, Leclerc agriculture Inc. vend une partie du lot 6 186 924.

21-30



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'opération consiste à un échange de terrain et n'affecte en rien le potentiel agricole des lots.

ATTENDU QUE les espaces disponibles sur le territoire ne sont pas à proximité des lots visés et dans un tel cas ne peuvent être utilisés.

21-31

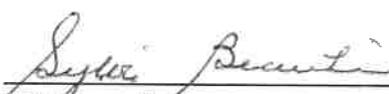
EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer** la demande de M. Leclerc et Mme Lajeunesse, auprès de la CPTAQ, et confirmer que le projet est conforme à la réglementation municipale.

3. PÉRIODE DE QUESTION.

4. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

21-32

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la séance soit levée à 8 h 45.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal